Réveillez-vous!

« Le gouvernement sera sur son épaule »

PAGE 4

Une prise de position courageuse pour la sainteté du sang

PAGE 6

Ce qu'une femme attend de son mari

PAGE 9

La guérison divine et son but

PAGE 12

22 JUIN 1959 No 12

LA MISSION DE CE PÉRIODIQUE

Les sources d'information capables de vous tenir en éveil devant les problèmes vitaux de notre époque doivent être affranchies de la censure et ne jamais servir des intérêts particuliers. « Réveillez-vous! » jouit d'une telle liberté. Il fait face aux réalités et publie librement les faits. Il n'est esclave d'aucune ambition ni obligation politiques et n'est pas asservi aux faiseurs de publicité dont la susceptibilité doit être ménagée. Les antiques traditions ne l'influencent pas. Pour vous parler sans contrainte, il garde son indépendance, mais n'en abuse pas et maintient son intégrité envers la vérité.

Ce périodique a recours aux agences d'information, mais ne dépend d'aucune. Il a des correspondants dans le monde entier et leurs reportages non censurés paraissent dans ses colonnes. Son point de vue est international. Imprimé en plusieurs langues, il est diffusé dans de nombreux pays et peut être lu par jeunes et vieux. Il traite de sujets variés tels que: Politique, commerce, religion, histoire, géographie, science, conditions sociales, merveilles de la nature, etc. On peut dire que son champ d'investigation est aussi vaste que la terre et aussi élevé que les cieux.

« Réveillez-vous! » s'engage à suivre des principes justes, à démasquer des ennemis cachés, à mettre en garde contre des périls insoupçonnés, à défendre la liberté de chacun, à consoler les affligés et à réconforter ceux que découragent les échecs répétés d'un monde inique. Il donne en outre l'espérance certaine de l'établissement d'un Monde Nouveau fondé sur la justice.

Familiarisez-vous avec ce périodique! Tenez-vous éveillé en lisant « Réveillez-vous! »

Périodique bimensuel

Imprimerie:

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

117, Adams Street — Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.

N. H. Knorr, Président — Grant Suiter, Secrétaire

Filiale en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne 22

Editeur pour la Suisse: ASSOCIATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SUISSE

Rédacteur responsable: Alfred Rutimann

Tirage total: 2 850 000 exemplaires **Le numéro: 25 fr. en France, 2 fr. 50 en Belgique, 5 cents au Canada, 25 ct. en Suisse**

« Réveillez-vous! » est publié en 19 langues:

Bimensuel — afrikaans, allemand, anglais, danois, espagnol, finlandais, français, grec, hollandais, italien, japonais, norvégien, portugais, suédois, tagalog.

Mensuel — cinyanja, indonésien, ukrainien. zoulou.

Bureaux	Abonnement annuel (éditions bimensuelles)
Amérique, U.S., 117 Adams St., Brooklyn 1, N.Y.	**$ 1**
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3	50 fr.
Canada, 150 Bridgeland Ave., Toronto 19	**$ 1**
France, Les Témoins de Jéhovah, 81, rue du Point-du-Jour, Boulogne-Billancourt, (Seine).	500 fr.
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22	5 fr.

Le tarif pour les éditions mensuelles est moitié moindre.

Le montant de l'abonnement devrait être envoyé au bureau de votre pays, en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les paiements. Berne accepte les versements des pays dans lesquels l'Association n'a pas de bureau, mais seulement sous forme de mandat international. **Une fiche de renouvellement** est insérée dans les deux derniers numéros avant l'échéance de votre abonnement.

CHANGEMENT D'ADRESSE: Veuillez nous le signaler trente jours avant votre départ, en nous donnant la nouvelle et l'ancienne adresse (renvoyez-nous, si possible, la dernière bande d'envoi). Ecrivez au bureau de votre pays ou, à défaut, à 39, Allmendstrasse, Berne 22, Suisse.

Second class postage paid at Brooklyn, N. Y.

Awake! semimonthly — Vol. XL No. 12

FRENCH EDITION — JUNE 22, 1959

Printed in Switzerland

Sauf indication, la Bible citée dans « Réveillez-vous! » est la version de Louis Segond.
Les abréviations accompagnant certaines citations renvoient aux versions bibliques suivantes:

AC - Version de l'abbé Crampon, édition de 1905
Da - Version de J.-N. Darby
Jé - Bible de Jérusalem
Li - Version du cardinal Liénart
NW - New World Translation of the Holy Scriptures
Sy - Version Synodale

SOMMAIRE

Prenez garde au ressentiment! 3

« Le gouvernement sera sur son épaule » 4

Une prise de position courageuse pour la sainteté du sang 6

Une décision de l'Association des Hôpitaux américains 8

Ce qu'une femme attend de son mari 9

« Ta parole est la vérité » La guérison divine et son but 12

Le bébé est devenu un géant 13

Les Témoins de Jéhovah prêchent par toute la terre Birmanie 15

Coup d'œil sur le monde 16

Réveillez-vous!

« C'est l'heure de nous réveiller enfin. »
— Romains 13:11

Volume XL | Berne, 22 juin 1959 | Numéro 12

PRENEZ GARDE au RESSENTIMENT!

PRENEZ garde au ressentiment! Ne nourrissez pas de rancune! Pourquoi perdre le contentement? Pourquoi essayer d'usurper le rôle qui revient à Dieu, celui de juge?

On a défini le ressentiment comme le souvenir d'une injure, d'un grief personnel, accompagné d'un sentiment d'indignation, d'un désir de vengeance.

Vous est-il déjà arrivé de garder rancune à cause d'une offense ou d'une injustice? Vous êtes-vous jamais rendu malheureux en ressassant sans cesse le tort subi? Si oui, prenez garde!

En effet, le ressentiment peut nous ravir notre contentement, notre paix de l'esprit, notre bonheur même. Il fausse notre façon de penser. Certains ont sacrifié sur l'autel du ressentiment leur propre bonheur et le bien-être éternel de leurs enfants. Le ressentiment peut troubler la paix de l'assemblée chrétienne et même détruire la foi en Dieu et dans les instruments humains dont il se sert à notre époque.

Si on lui donne libre cours, le ressentiment conduit à la haine et même au meurtre. Puisque Dieu lui préférait Abel, son frère cadet, Caïn conçut un tel ressentiment à l'égard de celui-ci qu'il le tua. Parce qu'il avait perdu son droit d'ainesse, Esaü nourrissait une rancune meurtrière à l'égard de son frère Jacob. Les dix demi-frères de Joseph permirent au ressentiment de les inciter à comploter la mort de ce dernier. — Genèse 4: 3–8; 27:41; 37:19, 20.

Souvenons-nous aussi de l'exemple du roi Saül. Parce que Dieu fit prospérer David, Saül, à cause de son ressentiment, se rendit malheureux et devint un meurtrier en puissance. De même que Jacob et Joseph, David n'eut la vie sauve que grâce à la protection divine. Parce que Jésus lui reprocha publiquement son sentiment mercantile concernant le parfum de grand prix, Judas, poussé par son ressentiment devint le traître le plus infâme de l'histoire. Comme exemple moderne, citons encore cet officier italien qui provoqua le maréchal Montgomery en duel à cause de certaines remarques que ce dernier fit dans ses mémoires, au sujet des Italiens. Le ressentiment de l'officier était si fort qu'il ne voulait plus vivre sur la même planète que le maréchal Montgomery. Dans le passé, de nombreux duels ont eu lieu pour des raisons analogues. Soulignons en passant que tous ces hommes rancuniers croyaient avoir pour leur ressentiment des motifs justes et valables. — I Samuel 20:31; Matthieu 26:6–14; Jean 3–8.

Celui qui nourrit du ressentiment se prive de la beauté de la vie et de beaucoup de joie parce qu'il se complaît dans l'humeur sombre engendrée par son attitude mentale déséquilibrée. N'est-il pas insensé de nous rendre malheureux à cause d'une autre personne, d'autant plus que l'objet de notre ressentiment n'éprouve probablement aucune animosité envers nous et ignore même qu'il nous a offensés. Il s'agit peut-être de quelqu'un qui occupe une position de responsabilité dans la famille, dans l'assemblée chrétienne ou dans l'entreprise où nous travaillons et qui juge qu'une réprimande nous serait salutaire. Si tel est le cas, gardons à l'esprit que « les blessures d'un ami prouvent sa fidélité ». — Proverbes 27:6.

Non seulement il est peu sage de nourrir du ressentiment, mais encore c'est injuste. Le rancunier ne tient aucun compte des circonstances atténuantes; il n'essaie pas de voir le point de vue d'autrui, il ne voit que le sien. Les Ecritures nous donnent le remède pour pareil état d'esprit: elles nous recommandent de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fassent, de pardonner comme nous voudrions être nous-mêmes pardonnés. — Matthieu 7:12; 6:12.

En outre, le rancunier ne fait pas preuve d'amour. Il réprime toute tendresse, toute compassion, toute affection et toute miséricorde, et il devient dur, exigeant, cruel et vindicatif. L'amour est patient, mais le ressentiment refuse de souffrir un tort. L'amour ne s'irrite point, tandis que le ressentiment entretient l'irritation. L'amour ne soupçonne pas le mal, par contre, le ressentiment fait ruminer sans cesse le tort subi. L'amour excuse tout et supporte tout; le ressentiment n'excuse ni ne supporte rien. En vérité, l'amour et le ressentiment ne peuvent coexister. — I Corinthiens 13:4–7.

Nous combattrons plus facilement le ressentiment si nous l'envisageons comme une forme de présomption et de rébellion. Le rancunier se rebelle contre ce que Dieu permet, il s'arroge le droit de juger et de châtier, prérogative qui appartient à Dieu seul. Le ressentiment

fait oublier le conseil suivant: « Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Et encore: « Ne rendez à personne le mal pour le mal. (...) Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère; car il est écrit: A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur. (...) Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais surmonte le mal par le bien. » — Lévitique 19:18; Romains 12: 17, 19, 21.

Par conséquent, si jamais vous sentez le ressentiment vous envahir et prendre racine dans votre cœur, agissez sans tarder. Réprimez-le! Arrachez-le! Dites-vous bien qu'un tel sentiment est insensé, injuste, égoïste, présomptueux et rebelle. Il est bien aussi de s'examiner soi-même, de se demander si son ressentiment n'a pas quelque raison cachée car « le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant: qui peut le connaître? » — Jérémie 17:9.

On peut également s'aider à réprimer ce sentiment en recherchant des occasions de rendre service à l'offenseur ou bien en s'humiliant jusqu'à lui demander une faveur. N'oublions surtout pas la puissance de la prière. Prions pour celui qui nous a offensé; prions Dieu de nous aider à vaincre le ressentiment; demandons-lui sa sagesse et sa force. Si toutes ces choses ne suffisent pas, il reste toujours la solution conseillée par Jésus, qui consiste à aller trouver la personne qui nous a offensés et à discuter la question avec elle. — Matthieu 18:15–17.

Nous pouvons acquérir la paix de l'esprit, le contentement et le bonheur en ne nourrissant jamais de ressentiment.

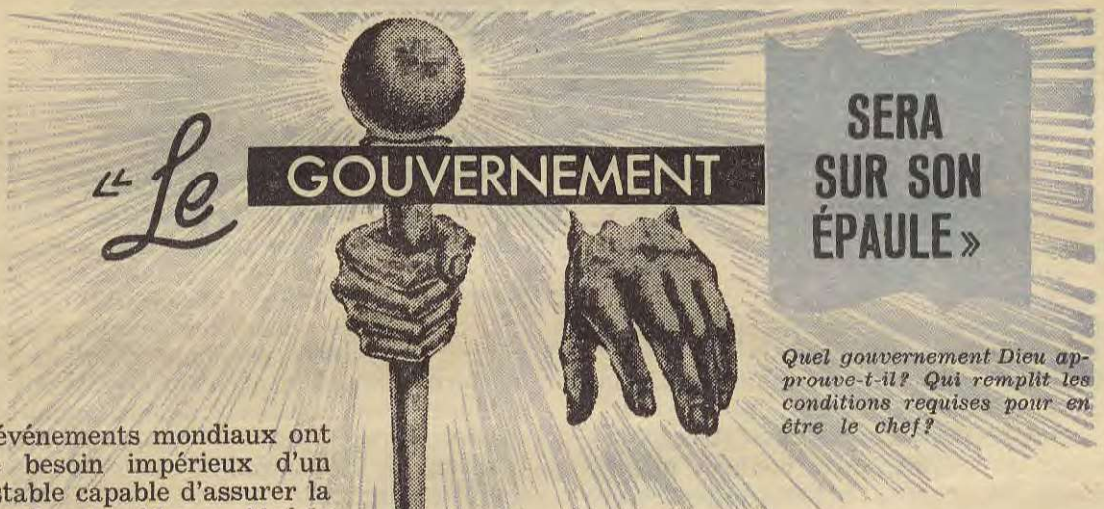

Quel gouvernement Dieu approuve-t-il? Qui remplit les conditions requises pour en être le chef?

LES récents événements mondiaux ont souligné le besoin impérieux d'un gouvernement stable capable d'assurer la paix à ses sujets. Les troubles en Algérie et au Liban, la guerre civile à Cuba, les conflits raciaux aux Etats-Unis et le risque d'une troisième guerre mondiale provoquée par la dispute au sujet des îles de Quemoy et de Matsu, ne sont que quelques-uns des symptômes du malaise dont souffre le monde actuel.

Accablé de tels malheurs, le peuple est dans le désarroi, il ne sait pas à qui se fier. Existe-t-il en effet un gouvernement humain digne de notre confiance et capable de résoudre la crise et de nous sauver? La réponse est incontestablement négative du fait que cette crise a atteint des proportions surhumaines. Il ne s'agit pas simplement d'une lutte internationale pour la domination mondiale mais du « combat du grand jour du Dieu tout-puissant », combat qui réglera, au cours de notre génération, la question de la souveraineté universelle. C'est pourquoi, il est grand temps pour les humains de prêter attention à ce que Dieu a dit à ce sujet dans sa Parole, la Bible. — Apocalypse 16:14, 16.

Le récit, digne de foi, des saintes Ecritures, nous révèle que le premier royaume humain fut celui de Nimrod, fils de Cusch. Nous lisons à son sujet: « C'est lui qui commença à être puissant sur la terre. Il se montra un puissant chasseur en opposition à Jéhovah. » Son royaume comprenait la ville de Babel au pays de Schinear et ce furent ses habitants qui construisirent une tour élevée dans le dessein de se faire « un nom ». (Genèse 10:8–10, *NW;* 11:1–9). Bien que Jéhovah Dieu ait montré qu'il désapprouvait ce projet ambitieux en confondant le langage des constructeurs de la tour de Babel, des hommes ont toujours cherché à s'élever au-dessus de leurs semblables, à dominer le peuple, refusant de reconnaître la souveraineté de Jéhovah Dieu et s'efforçant de se faire un nom célèbre.

La domination juste préfigurée

Depuis la transgression du premier couple humain, Adam et Eve, l'humanité a besoin d'un gouvernement administré par un souverain juste, capable de la délivrer des effets du péché. Jéhovah Dieu a promis un tel gouvernement à l'homme, et au cours des siècles, il a maintenu cette promesse vivante dans le cœur de ses serviteurs. Au fidèle Abraham, il déclara: « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix. » Et lorsque Jacob bénit ses fils, Dieu lui inspira la prédiction selon laquelle le Libérateur viendrait de la lignée de Juda. — Genèse 22:18; 49:10.

La nation d'Israël fut gouvernée par des rois de la lignée de Juda, en commençant par David. On disait du roi qu'il était assis sur le « trône de Jéhovah », et le code national consistait en lois que le Tout-Puissant avait données par l'intermédiaire de son prophète Moïse. Pendant son règne, David subjugua les ennemis du peuple de Jéhovah dans toute l'étendue du pays et y fit pratiquer la pure adoration. Aussi Dieu lui promit-il: « Ta maison et ton règne seront pour toujours assurés, ton trône sera pour toujours affermi. » Le règne

de Salomon, fils de David, fut remarquable par la sagesse du roi, la construction du temple à Jérusalem et la paix et la prospérité dont jouissait le pays. — II Samuel 7:16; I Rois 4:20.

La fin du royaume typique en 607 avant Jésus-Christ, ne signifiait pas que les humains n'auraient plus jamais un gouvernement d'origine divine. Dieu, s'adressant à Sédécias, dernier roi à s'asseoir sur le « trône de Jéhovah » à Jérusalem, prononça les paroles suivantes: « Elle ne sera plus, jusqu'à ce que celui à qui le gouvernement appartient vienne, et je le lui donnerai. » (Ezéchiel 21:32, *Ostervald*). Celui « à qui le gouvernement appartient » est le même dont Esaïe a prophétisé la venue en ces termes: « Car un enfant nous est né, un fils nous a été donné, et le gouvernement sera sur son épaule; et on appellera son nom: Merveilleux, Conseiller, Dieu fort, Père du siècle, Prince de paix. A l'accroissement de son empire, et à la paix, il n'y aura pas de fin, sur le trône de David et dans son royaume, pour l'établir et le soutenir en jugement et en justice, dès maintenant et à toujours. La jalousie de l'Eternel des armées fera cela. » — Esaïe 9:6, 7, *Da.*

Le gouvernement établi par Dieu

Conformément à cette promesse, vers la fin de l'an 3 avant Jésus-Christ, l'ange Gabriel apparut à Marie, une descendante du roi David, et lui prédit la naissance miraculeuse d'un fils. L'ange lui dit: « Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père. (...) Et son règne n'aura pas de fin. » (Luc 1:32, 33). Au moment opportun, Dieu transféra la vie de son Fils céleste dans le sein de Marie, la vierge juive, et c'est ainsi que celui-ci naquit comme Fils humain parfait de Dieu au cours de l'automne de l'an 2 av. J.-C. A l'âge de trente ans, il fut baptisé par Jean dans les eaux du Jourdain et son Père céleste déversa sur lui son esprit en faisant entendre ces paroles: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, qui a toute ma faveur. » C'est ainsi que le Fils de Dieu devint l'Oint, le Messie ou le Christ. — Matthieu 3:17, *Jé.*

C'était lui l'héritier de l'alliance du royaume conclue avec David, le souverain plus grand que Salomon. C'était lui le Libérateur dont la nécessité était soulignée par la Loi, laquelle était décrite par Paul « comme un pédagogue pour nous conduire à Christ ». (Matthieu 12:42; Galates 3:24.) C'est à son sujet qu'il est écrit que « le gouvernement sera sur son épaule », un gouvernement éternel dont la paix n'aura pas de fin.

Toutefois, le Christ ne commença pas à exercer son pouvoir royal lors de son onction en l'an 29. Après son baptême, il passa quarante jours dans le désert où le Diable le tenta en lui offrant « tous les royaumes du monde et leur gloire ». Il réprimanda le tentateur cependant et refusa la royauté aux conditions que celui-ci lui proposa. Plus tard, comme le peuple allait « venir l'enlever pour le faire roi », il se retira. Il ne voulait pas s'emparer du pouvoir grâce à quelque mouvement populaire. L'ange avait prédit: « Dieu lui donnera le trône de David, son père », aussi le Christ attendait-il que son Père agisse. — Matthieu 4:8, 9; Jean 6:15.

Quand Jésus mourut, il ne s'était jamais départi de la voie de l'intégrité. Le troisième jour après sa mort, il ressuscita et, plus tard, monta au ciel pour s'y asseoir à la droite de Dieu attendant l'ordre de dominer en qualité de roi « au milieu de [ses] ennemis ». (Psaume 110:2.) L'accomplissement, au cours de la génération actuelle, des prophéties relatives à l'établissement du Royaume, indique que cet ordre fut donné en 1914. Aujourd'hui, le Christ n'est plus un petit enfant emmaillotté et couché dans une crèche. Le gouvernement repose sur son épaule et en sa qualité d'héritier de l'alliance du royaume, il est assis sur le « trône de Jéhovah » dans la Sion céleste.

Le prophète Daniel prédit que la domination, la gloire et le règne seraient donnés au Fils de l'homme, Jésus-Christ, et, parlant par inspiration, il ajouta: « L'ancien des jours vint donner droit aux saints du Très-Haut, et le temps arriva où les saints furent en possession du royaume. » (Daniel 7:14, 22). Oui! d'autres personnes partagent avec Jésus-Christ l'autorité royale; elles font partie également de la « postérité d'Abraham » en qui le genre humain sera béni. Jéhovah choisit ces personnes d'entre les hommes pour être « héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ ». (Galates 3:29; Romains 8:17.) Ce petit groupe est limité à 144 000 membres dont les apôtres étaient les premiers (Apocalypse chapitres 7 et 14). Tous restent fidèles à Dieu, c'est pourquoi le Roi leur fait cette promesse: « Je [les] ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme moi j'ai vaincu et me suis assis avec mon Père sur son trône. » — Apocalypse 3:21.

Les sujets terrestres

Les sujets terrestres du royaume céleste comprendront les survivants de la bataille d'Harmaguédon, les descendants de ces survivants, et ceux que ressuscitera le Père éternel sur l'épaule de qui le gouvernement repose. Grâce à sa puissance vivifiante, il pourra opérer de tels miracles. Parmi ces sujets terrestres figurent ceux de nos contemporains qui possèdent les mêmes qualités que les brebis et à qui le Roi donne cette invitation: « Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume qui vous a été préparé depuis la fondation du monde. » (Matthieu 25:34, *Jé*). L'héritage de ces « brebis » n'est pas une place dans le royaume céleste, elles ne s'assiéront pas avec le Christ sur son trône; leur place est devant le trône, sur le marchepied du Roi, la terre, sous l'administration du Royaume.

De même que David régnait au milieu de ses ennemis et les subjuguait dans toute l'étendue du pays que Dieu avait donné à son peuple, de même Jésus-Christ domine actuellement au milieu de ses ennemis et prend des mesures pour débarrasser les cieux et la terre de tous ceux qui ne pratiquent pas la vraie adoration. Lors de son intronisation « il y eut guerre dans le ciel. Michel et ses anges combattirent contre le dragon » et le précipitèrent jusqu'aux environs de la terre (Apocalypse 12:7-9). Bientôt, à la bataille d'Harmaguédon, le Roi régnant purifiera également la terre. « Car les hommes droits habiteront le pays, (...) mais les méchants seront retranchés du pays. » (Proverbes 2:21, 22). Alors régneront à l'échelle mondiale la paix et la sécurité qui caractérisaient le règne de Salomon. Jésus-Christ, le grand Salomon, gouvernera avec justice et aucune guerre ne viendra ravir à ses sujets leur bonheur. Même la maladie et la mort auront disparu. — Apocalypse 21:4.

C'est sur l'épaule de ce Souverain juste que Dieu a placé l'autorité gouvernementale. Son gouvernement est le seul à recevoir l'appui du Tout-Puissant, le seul à être éternel. Nous pouvons avoir pleine confiance en lui car il est à même de résoudre la crise qu'affronte l'humanité.

UNE PRISE DE POSITION COURAGEUSE *pour la sainteté du sang*

De notre correspondant au Canada

LA MANCHETTE ci-dessus ainsi que de nombreuses autres, analogues, portèrent à la connaissance des Canadiens l'histoire de deux enfants dont les parents, témoins de Jéhovah, avaient refusé de les laisser soigner par des transfusions sanguines. Puisque la Parole de Dieu, la Bible, ordonne aux chrétiens de s'abstenir « du sang », les témoins de Jéhovah refusent des transfusions sanguines pour eux-mêmes et pour leurs enfants, même si les médecins recommandent cette thérapeutique. Ce n'était pas la première fois que la question était mise sur le tapis, mais cette fois-ci, la publicité donnée par la presse, la radio et la télévision aux cas de Donald Holland (âgé de quatorze ans) de Neepawa (Manitoba), et de Lori Lynn Campbell, un nouveau-né de Newmarket (Ontario), souleva un tollé général sans précédent.

On recourut à tous les moyens pour contraindre les parents à consentir à l'administration de sang à leurs enfants. De nombreux journaux allèrent jusqu'à réclamer une modification des lois en vue d'autoriser les médecins à appliquer le traitement de force. Une procédure fut entamée pour enlever les enfants à leurs parents et les confier à un organisme officiel, la Société d'Aide à l'Enfance. Bien entendu, cet organisme n'aurait tenue aucun compte de la volonté des parents.

Cela commença le 4 novembre 1958, quand Donald, fils de M. et Mme Lewis Holland, reçut dans la cuisse une balle de fusil pendant qu'il conduisait un tracteur dans la ferme familiale. La balle sectionna l'artère fémorale, provoquant une hémorragie importante. M. Holland conduisit son fils à l'hôpital où il eut soin de stipuler toutefois qu'en aucun cas il ne fallait administrer du sang à l'enfant. Pendant qu'on le transportait à la salle d'opération, Donal supplia son père: « Tu ne leur permettras pas de me donner du sang n'est-ce pas Papa? » L'intervention eut lieu et réussit pleinement grâce à l'utilisation de dextran, et le chirurgien décrivit l'état de la jambe comme « étonnamment bon ». Cependant, malgré tous les efforts des médecins, Donald ne se remit pas de l'accident. Neuf jours plus tard, il succomba.

Au cours de sa maladie, des médecins, des journaux, la radio et même des membres du clergé, insistèrent pour qu'on lui donne du sang, prétextant que des transfusions pourraient lui sauver la vie. En dépit d'une telle pression, les parents demeurèrent fidèles à Dieu, refusant de désobéir à son ordre de s'abstenir du sang.

Des reportages tendancieux donnèrent l'impression au public que les parents affligés, des chrétiens pieux et sincères, étaient en grande partie responsables de la mort de leur fils. Lewis Holland fit la déclaration suivante aux journalistes: « Nous aimions notre fils et nous étions prêts à consentir à n'importe quelle intervention ou thérapeutique recommandée par les médecins du moment qu'elle ne nous obligeait pas à enfreindre la loi divine relative à la sainteté du sang. (...) Nous trouvons notre consolation dans la pensée que Jéhovah, le Tout-Puissant, ramènera Donald à la vie grâce à la résurrection rendue possible par le sacrifice de son Fils, Jésus-Christ. De même qu'Abraham savait que s'il obéissait à Jéhovah Dieu il verrait ressusciter son fils, Isaac, et qu'il l'aurait de nouveau près de lui, de même nous sommes persuadés qu'en obéissant à l'ordre divin, nous n'avons pas encouru le risque de perdre Donald pour toujours. »

Plusieurs personnes réfléchies s'indignèrent de l'entorse donnée à la vérité par les agences d'information. Bien que la profession médicale fût impliquée dans la controverse, un médecin, le Dr A.-G. Dandenault de Winnipeg, écrivit ce qui suit dans un journal: « Je ne puis concevoir une plus grande manifestation d'inhumanité que celle à laquelle la presse, la radio, l'hôpital Saint-Boniface et le Procureur général se sont livrés à l'égard de la famille affligée. (...) A mon avis, M. et Mme Holland méritent l'admiration et la compassion du public. Ils possèdent certaines convictions religieuses qui gouvernent leur vie. (...) Ils ont souffert le même chagrin, le même déchirement que connaîtraient d'autres parents normaux dans des circonstances analogues. Comme si cela n'était pas assez, les agences d'information ont dramatisé à outrance et de façon écœurante ce triste incident par des articles injurieux et méprisants. »

Dans une lettre adressée à la *Gazette* de Montréal, le Dr Angus Boright déclara notamment: « Je désire protester contre l'article publié par la *Gazette* sous l'entête « Privé de sang à cause d'une croyance, un garçon succombe à ses blessures ». Cette manchette laisse entendre que si l'enfant avait reçu du sang il aurait vécu. C'est une injustice envers les parents et la secte des témoins de Jéhovah. (...) En effet, l'article insinue que le décès était imputable en grande partie à la perte de sang. Or, bien que l'accident eût lieu le 4 novembre, la victime ne succomba que le 14 du même mois. Un délai aussi prolongé indique qu'il est peu probable que la seule hémorragie ait provoqué la mort, autrement celle-ci serait survenue peu de temps après l'accident. (...) Des transfusions sanguines n'en auraient pas nécessairement modifié l'issue ultime. (...) Il est déjà triste pour des parents de perdre un fils; les accuser publiquement (à mots couverts) d'être partiellement responsables de sa mort, est vraiment inhumain. C'est l'acte d'une presse irréfléchie. »

Fait extraordinaire, un accident semblable se produisit à Edmonton (Alberta) à peu près au même moment. Une jeune fille reçut également une balle dans la jambe. Ses parents n'étaient pas témoins de Jéhovah, aussi recourut-on à de nombreuses transfusions sanguines, et pourtant, la jeune fille mourut.

Lori Lynn Campbell

Le 8 décembre 1958, une fille, Lori Lynn, naquit à M. et Mme Kenneth Campbell, tous deux témoins de Jéhovah. Le bébé avait du sang Rh négatif. Dans pareil cas, le traitement classique est une exsanguino-transfusion que les parents refusèrent. Malgré la pression exercée sur M. Campbell, celui-ci resta fidèle à son

vœu d'obéissance à Dieu. Il déclara: « Nous nous appuierons sur notre foi. Nous ne nous soucions nullement de l'opinion publique mais uniquement des lois de Jéhovah, notre Créateur. Un enfant appartient à ses parents, eux seuls en sont responsables. »

Cette prise de position déclencha un tollé général dans la presse qui publia quantité d'articles lesquels, en jouant sur les sentiments, provoquèrent un véritable délire public. Dans un de ses numéros, *The Telegram* de Toronto, publia cinq longs articles sur les transfusions sanguines et notamment un éditorial réclamant l'intervention du gouvernement. Brusquement, le samedi après-midi 13 décembre, on annonça que l'affaire passerait au tribunal. Avis en fut donné une heure et quart seulement avant l'heure fixée pour l'audience. On essaya même de bousculer M. Campbell au point de ne pas lui laisser le temps de se mettre en rapport avec son avocat. Prétextant de la « négligence » de la part des parents, la Société d'Aide à l'Enfance demanda au tribunal de lui confier le bébé. Les fonctionnaires expédièrent les formalités en grande hâte et l'affaire fut entendue par le juge du tribunal de Famille, un ancien ecclésiastique du nom de Stewart qui n'était même pas licencié en droit. Etant donné que le litige avait un caractère religieux, c'était se livrer à un simulacre de justice que de soumettre une telle cause à un homme dont la formation religieuse — Stewart appartient à une Eglise ayant un point de vue opposé à celui des témoins de Jéhovah — et l'incompétence juridique l'empêchaient de juger la question de façon impartiale. Le « procès » eut lieu à l'hôpital. Comme on pouvait s'y attendre, après une âpre lutte qui dura de 17 heures à 23 heures 30, le juge-ecclésiastique rendit un verdict plaçant l'enfant sous la protection de l'Etat. On procéda à l'exsanguino-transfusion et le bébé ne fut rendu à ses parents que près d'un mois plus tard.

L'opinion publique

Au début, l'opinion publique s'éleva violemment contre les témoins de Jéhovah. Le public et la presse réclamèrent à cor et à cri une législation autorisant les médecins à administrer aux enfants un traitement sans le consentement des parents. Dans son numéro du 10 décembre 1958, le *Daily Star* de Toronto publia les commentaires de plusieurs ecclésiastiques et entre autres celui du Dr Rosenberg, rabbin de Toronto. Nous citons: « Le Dr Rosenberg ajouta qu'il est permis d'enfreindre n'importe laquelle des 613 ordonnances de la loi mosaïque si cette infraction contribue à sauver une vie. (...) La transfusion sauve la vie, tout le reste est secondaire, dit-il. Il accusa les témoins de Jéhovah de « favoriser le meurtre. »

Le rabbin affirme que même si la loi de Dieu interdit d'absorber du sang, il est prêt à enfreindre cette loi. Son attitude est extrêmement dangereuse eu égard à l'avertissement scriptural suivant: « Maudit soit celui qui n'accomplit point les paroles de cette loi, et qui ne les met point en pratique! » (Deutéronome 27:26). Ce rabbin ne possède certes pas les mêmes convictions que les Juifs fidèles qui refusèrent, sous peine de mort, de se prosterner devant la statue érigée par Nebucadnetsar (Daniel, chapitre 3). Ces hommes intègres n'estimaient pas qu'il était plus important de sauver sa vie que de se conformer aux principes divins. Et, à cause de leur intégrité, Jéhovah les délivra.

Le public portait un intérêt si vif au litige que la *Canadian Broadcasting Corporation* (émetteur national) diffusa un programme télévisé de douze minutes consacré à l'œuvre des témoins de Jéhovah. Plusieurs images montraient ceux-ci allant de maison en maison et prêchant aux coins des rues; d'autres vues transportaient les téléspectateurs à l'intérieur de la filiale à Toronto et dans une réunion biblique. Ce programme instructif et impartial fit beaucoup pour détruire les préjugés.

La Watch Tower Society soutint fermement les parents. Pour combattre les effets de la publicité défavorable, elle communiqua à la presse des déclarations définissant la position des témoins de Jéhovah et affirmant leur détermination d'obéir à la Parole de Dieu coûte que coûte. Elle déclara notamment: « On n'a nullement besoin d'un diplôme théologique pour comprendre la Bible. Que l'on absorbe le sang au moyen d'une transfusion ou par voie buccale, c'est exactement la même chose, et autoriser cette absorption serait transgresser la loi divine. Les parents sont prêts à faire n'importe quoi pour maintenir leur fille en bonne santé mais nous ne pouvons faire un tel usage du sang. Le sang est sacré, il appartient au Tout-Puissant. (...) Nous ne sommes nullement hostiles à la profession médicale et nous reconnaissons ses réalisations remarquables. (...) Il se peut qu'un jour cette profession mette au point une autre thérapeutique que nous pourrons accepter. »

Le 11 décembre 1958, le *Daily Star* de Toronto écrivit ce qui suit: « Les Témoins ne sont pas le seul groupement religieux en conflit avec les méthodes scientifiques du vingtième siècle. La Science chrétienne, par exemple, n'a rien de commun avec la médecine moderne. Quant à la doctrine catholique, en interdisant la limitation des naissances par des moyens artificiels, ou encore l'avortement, même quand la vie de la mère est en danger, elle est en désaccord avec la profession médicale. Et pourtant, comme de juste, ces convictions religieuses ne soulèvent aucune protestation. (...) L'avocat des Témoins souligne un danger: si un témoin de Jéhovah peut être privé de la garde de son enfant parce qu'il refuse un certain traitement médical, il s'ensuit que tout parent qui n'est pas d'accord avec une thérapeutique quelconque risque de se voir inculper de « négligence » et d'être privé de la garde de son enfant. En effet, si le précédent était élargi, il serait possible d'enlever les enfants à leurs parents pour leur imposer d'autres traitements. Pour ne pas en arriver là, rappelons-nous combien de thérapeutiques en vogue il y a cinquante ans à peine, sont considérées aujourd'hui comme inutiles, voire nuisibles. »

Le Dr Arthur Kelly, secrétaire de l'Association médicale du Canada, n'est pas d'accord non plus avec ceux qui cherchent à imposer les transfusions. Dans son numéro du 26 novembre, le *Daily Star* de Toronto cita ses paroles en ces termes: « Les malades et les parents ont le droit d'accepter ou de refuser le traitement proposé. (...) Aucun médecin ne peut affirmer qu'un malade mourra s'il ne reçoit pas du sang ou qu'il vivra si on lui en donne, déclara le Dr Kelly. (...) Un important principe est en jeu, celui qui concerne la liberté du citoyen. (...) Le même principe s'applique à d'autres thérapeutiques; qu'il ait tort ou raison, l'individu a le droit de décider par lui-même. »

Malgré des efforts conjugués en vue de modifier la législation à ce sujet, le 20 janvier 1959, on publia le communiqué suivant: « Le gouvernement de l'Ontario a rejeté une requête (...) demandant une législation autorisant les médecins à imposer des transfusions sanguines aux enfants même si les parents s'y opposent, déclara aujourd'hui le procureur général, M. Kelso Roberts. Il

ajouta que son département est d'avis que la législation actuelle est adéquate et qu'elle sauvegarde les droits des parents et particulièrement de ceux qui appartiennent à la secte des témoins de Jéhovah. »

Les objections des parents sont fondées sur la sainteté du sang

Dans ces deux cas, la décision des parents n'était pas motivée par des objections d'ordre hygiénique ni par le fanatisme religieux, mais elle était fondée sur les justes principes bibliques. Le sang est le courant vital de l'organisme et Jéhovah se le réserve comme quelque chose de sacré.

Vers l'an 2369 av. J.-C., après le déluge, Jéhovah Dieu ordonna à Noé: « Tout ce qui se meut et qui a vie vous servira de nourriture. (...) Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang. » (Genèse 9:3–6). Dieu donna la chair à l'homme pour nourriture mais il se réservait le sang, la vie. La loi donnée à Moïse contient la même interdiction relative à l'absorption du sang. Nous lisons: « Seulement, garde-toi de manger le sang, car le sang, c'est l'âme. (...) Tu ne le mangeras pas, afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, en faisant ce qui est droit aux yeux de l'Eternel. » — Deutéronome 12:23–25.

Selon le Dr Franz Delitzsch, célèbre exégète biblique, « il ne s'agit pas d'une exigence de la loi juive. Cette ordonnance, qui s'applique à toutes les races issues de Noé, n'a jamais été abrogée. Elle impose un respect sacré du principe de vie contenu dans le sang ». — *Commentary on Genesis*, Volume I, page 284.

L'Eglise chrétienne primitive reconnaissait également la sainteté du sang comme un principe fondamental de vérité. Du vivant des apôtres, le seul concile de l'Eglise chrétienne dont parle les Ecritures fut tenu à Jérusalem pour déterminer si la nouvelle Eglise était astreinte à observer la loi mosaïque. Les apôtres décidèrent que les chrétiens n'étaient plus liés par cette loi; ils donnèrent toutefois les instructions suivantes: « Car il a paru bon au saint esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés [tués sans être saignés, *NW*], et de l'impudicité, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde. » (Actes 15:28, 29). Il est à remarquer que dans ces instructions succinctes deux des interdictions concernent l'absorption du sang. La défense de pratiquer l'idolâtrie ou l'impudicité n'a aucun caractère provisoire. L'ordre de s'abstenir « du sang » est tout aussi immuable.

La Bible affirme que « la crainte de l'Eternel est le commencement de la sagesse ». (Psaume 111:10.) Au cours de l'histoire, ceux qui ont obéi à la loi de Dieu ont joui de sa bénédiction. Par contre, ceux qui font fi de cette loi, même pour des raisons humaines paraissant excellentes, ne récoltent que du chagrin. Les témoins de Jéhovah s'en tiennent à la Parole de Dieu. Ceux qui sèment le vent récoltent la tempête, autrement dit, ceux qui violent les foyers pour enlever les enfants à leurs parents chrétiens en vue de profaner la sainteté du sang, en payeront les terribles conséquences.

Une décision de l'Association des Hôpitaux américains

LE 18 avril 1951, le tribunal de Famille de Chicago (Illinois) enlevait la petite Cheryl Labrenz, âgée d'une semaine, à ses parents parce qu'ils refusaient, pour des motifs religieux, de permettre aux médecins de lui administrer du sang. Ce fut le premier cas d'une série d'autres analogues à travers tout le pays. De nombreux médecins et tribunaux ont conjugué leurs efforts pour attenter à la liberté religieuse des témoins de Jéhovah en imposant de force aux enfants de ceux-ci une thérapeutique incompatible avec les croyances chrétiennes des parents.

Un médecin qui impose une transfusion sanguine à un adulte contre la volonté de ce dernier, se rend coupable de voies de fait et s'expose à des poursuites. Par conséquent, quand le patient était un adulte, ses désirs étaient généralement respectés. Lorsqu'il s'agit de mineurs cependant, la question est moins bien définie. L'Etat prétend détenir le droit d'enlever un enfant à ses parents et de lui donner les soins qu'il juge salutaires et nécessaires. L'abus de ce pouvoir a permis à certains médecins et juges d'empiéter sur le droit des témoins de Jéhovah d'adorer Dieu en harmonie avec sa Parole et leur conscience.

Il est des médecins qui, sans aucun doute, ont agi de bonne foi. Quand les témoins de Jéhovah leur ont expliqué leurs scrupules bibliques relatifs au sang, par respect pour les croyances de leurs clients, ces médecins ont employé des succédanés du sang ou d'autres thérapeutiques reconnues. Par contre, d'autres ont soutenu que seules des transfusions pouvaient sauver la vie du patient. A leur étonnement, bon nombre des malades qu'ils avaient condamnés ont guéri sans transfusion et continuent à jouir d'une bonne santé.

Reconnaissant que d'autres cas de ce genre ne cesseront de se présenter, et mus par le désir de se protéger, des représentants de l'Association des Hôpitaux américains se réunirent à Chicago pour discuter la question avec des représentants des témoins de Jéhovah. La décision prise à cette occasion fut publiée dans *Hospitals*, organe officiel de ladite association (numéro du 1er février 1959). Nous donnons ci-dessus le contenu d'une lettre que cette association adressa au conseiller juridique des témoins de Jéhovah ainsi que le texte de sa déclaration officielle:

« La version revisée de la déclaration intitulée « Les Témoins de Jéhovah et les Transfusions sanguines » et la formule « Refus de Transfusions sanguines » (ci-annexé exemplaires) ont été élaborées par des membres du personnel de l'Association des Hôpitaux américains et de l'Association médicale américaine, en prenant en considération les commentaires qui leur sont parvenus après la publication de la première version de ladite déclaration. Celle-ci ainsi que la formule seront maintenant soumises à l'approbation du comité.

» Veuillez avoir la bonté d'examiner soigneusement la déclaration et de la discuter avec le Dr Lloyd Gaston de l'hôpital Saint-Luc de New-York, président du comité.

» Les membres du personnel réunis il y a quelques jours pour reviser la déclaration désirent vous prier de recommander aux témoins de Jéhovah de signer la formule qui leur sera présentée lors de leur admission à l'hôpital, formule affirmant leur refus de transfusions sanguines. Veuillez aussi leur recommander de prendre l'initiative à ce sujet et d'expliquer leur point de vue sur cette question aux médecins de l'hôpital dès leur admission. »

Quant à la déclaration, elle est conçue en tes termes: « Il est suggéré que les hôpitaux prennent en considération les points suivants lorsqu'ils ont affaire à des personnes dont les convictions leur interdisent d'accepter des transfusions sanguines:

« (1) Si le malade est un adulte, il est recommandé d'exiger un refus écrit déchargeant l'hôpital, les médecins et les autres membres du personnel, de toute responsabilité des conséquences éventuelles d'une non-administration de sang.

» (2) Si le patient est légalement trop jeune pour prendre des décisions lui-même, il est recommandé d'obtenir un refus écrit et signé par les parents si cela est possible (dans certains cas, les tribunaux sont intervenus pour autoriser l'administration de sang en dépit des objections des parents).

» (3) Dans des cas d'urgence, où il n'est pas possible d'obtenir des parents d'un mineur un refus écrit déchargeant l'hôpital ou le médecin de toute responsabilité, le sang pourrait être administré si cela s'avère nécessaire, à moins qu'il existe des témoignages clairs et convaincants prouvant que le patient, s'il était conscient, ou les parents, s'ils étaient présents, refuseraient une transfusion.

» (4) Les témoins de Jéhovah refusent les dérivés du sang mais ils ne s'opposent pas à l'utilisation de succédanés.

» (5) Les représentants des témoins de Jéhovah ont déclaré qu'« il est permis à un médecin qui est témoin de Jéhovah d'ad» ministrer du sang à condition de pouvoir le faire en toute » conscience selon sa croyance biblique, si un patient qui n'y voit

» aucune objection ou qui n'est pas témoin de Jéhovah l'exige, » et si une telle thérapeutique constitue le traitement classique » en l'occurrence. Si cependant le médecin désire se retirer à » cause de ses objections de conscience à l'égard des transfusions » sanguines, objections fondées sur des scrupules religieux, et » s'il peut le faire sans risque grave pour le malade, il peut re- » mettre celui-ci entre les mains d'un confrère ».

» (6) Les hôpitaux feraient bien de prendre des dispositions en vue d'assurer l'administration de sang aux malades qui n'y voient aucune objection, au cas où des médecins attachés à l'établissement refuseraient de donner du sang à cause de leurs convictions religieuses. »

La formule intitulée « Refus de Transfusions sanguines », jugée acceptable par l'Association des Hôpitaux américains, indiquera le nom de l'hôpital ainsi que la date et l'heure de la signature. Elle est ainsi conçue: « Je soussigné ..... demande que ni du sang ni aucun dérivé du sang ne soit administré à ..... pendant cette hospitalisation. Par la présente, je décharge l'hôpital, son personnel et le médecin traitant de toute responsabilité des conséquences fâcheuses susceptibles de résulter de mon refus du sang et de ses dérivés. De plus, je me rends pleinement compte des conséquences possibles d'un tel refus de ma part. » La formule sera signée par le malade et, s'il est marié, par son conjoint. Dans le cas d'un mineur ou d'un malade inhabile à signer, la formule pourra être signée par une personne autorisée qui indiquera sa parenté avec le malade. Sa signature sera certifiée par une tierce personne. »

Signalons que ce qui précède ne représente nullement une ligne de conduite recommandée aux hôpitaux par les témoins de Jéhovah. Il s'agit uniquement de déclarations formulées par l'Association des Hôpitaux américains en vue de protéger ses propres intérêts.

Il est vrai que les médecins s'engagent à prescrire à leurs malades le traitement médical considéré comme le plus approprié, mais ils ne doivent pas oublier que les témoins de Jéhovah s'engagent aussi par un vœu à obéir à Jéhovah Dieu. Ses lois leur défendent d'absorber du sang, et le devoir des médecins est de respecter cet engagement supérieur. Ils devraient toujours respecter les scrupules des malades qui, pour des raisons scripturales, refusent le sang. En outre, ils ne devraient en aucune manière essayer de passer outre à la volonté des parents chrétiens qui leur demandent de ne pas administrer de sang à leurs enfants car, en recourant à la contrainte, ils attentent à la liberté religieuse. Même dans des cas d'urgence où il n'a pas été possible d'obtenir un refus écrit et signé, les médecins devraient tenir compte des convictions religieuses du malade et agir de la même manière qu'ils voudraient que l'on agisse à leur égard s'ils avaient des convictions analogues.

Bien que les médecins et le personnel des hôpitaux soient au courant de la position prise par les témoins de Jéhovah en ce qui concerne les transfusions sanguines, celui qui désire voir respecter ses croyances à ce sujet doit prendre l'initiative et faire connaître son désir. Il est prudent aussi de mettre la question sur le tapis le plus vite possible. Si, aux Etats-Unis, l'on constate que le personnel d'un hôpital ne tient pas compte des recommandations précitées de l'Association des Hôpitaux américains, il serait peut-être utile de les lui rappeler.

Ce qu'une FEMME attend de son MARI

LA PLUPART des femmes ne désirent pas que leur mari soit une sorte de factotum, elles ne s'attendent pas qu'il remplisse les fonctions de bonne à tout faire. Elles admettent évidemment que des circonstances peuvent surgir qui l'obligent à jouer ce rôle momentanément et que certains hommes aiment aider leur femme à faire la cuisine et à s'aquitter de diverses corvées domestiques. Mais la femme dont le mari fait la cuisine, la couture, les emplettes, etc., pour s'en plaindre par la suite, ne peut être contente. Ce qu'une femme attend de son mari, c'est qu'il soit un bon père pour ses enfants, qu'il pourvoie aux besoins du ménage en veillant à ce que les factures soient réglées, qu'il fasse preuve de fermeté et de stabilité bref, qu'il soit un homme qu'elle peut respecter profondément.

Cependant, pour que l'épouse puisse témoigner un profond respect à son époux, celui-ci doit s'en montrer digne. Il va sans dire qu'un mari qui ne subvient pas aux besoins des siens, qui est insouciant ou ivrogne, n'inspirera pas à sa femme un profond respect tout simplement parce qu'il est du sexe masculin. L'époux doit gagner l'amour et le respect de sa femme. Mais comment?

La femme désire un mari tendre et plein d'égards, affectueux et bienveillant, à la fois doux et ferme, un mari qui ne la critique pas outre mesure et qui n'est jamais dur. Elle aimerait qu'il sache l'apprécier, qu'il possède le sens de l'humour et qu'il ait du goût. Elle voudrait qu'il fasse preuve de maturité et de détermination, qu'il sache ce qu'il veut et comment l'obtenir.

L'épouse chrétienne désire que son mari soit plus qu'un simple associé, elle veut qu'il soit le chef du ménage. Ce désir est légitime; la Bible n'affirme-t-elle pas que les femmes doivent être soumises à leur mari, « Comme au Seigneur; car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Eglise »? La femme chrétienne ne trouve aucun plaisir à prendre la direction dans les affaires familiales. Elle n'aime pas être obligée de décider toujours où il faut aller et ce qu'il faut faire. Elle souhaite voir son mari endosser ses responsabilités. De nombreuses femmes seraient ravies d'entendre leur mari dire: « Pas de vaisselle ce soir chérie! Nous allons manger au restaurant chinois », au lieu de demander comme beaucoup d'époux le font:

« Où allons-nous manger ce soir chérie? » L'homme qui prend l'initiative gagne le respect de sa femme. Elle est heureuse de voir qu'il remplit son rôle de maître de maison. — Ephésiens 5:22, 23.

La femme qui se marie cherche autre chose qu'un simple compagnon de chambre. Elle sait, bien entendu, que son mari accordera à son travail une grande partie de son temps, de son attention et de ses talents. Toutefois, elle voudrait qu'il comprenne que, pour avoir un foyer agréable et une famille heureuse, il doit également leur consacrer du temps et de l'attention. On entend souvent des femmes se plaindre: « Dès que mon mari rentre, il se réfugie dans le sous-sol et y travaille jusque tard dans la nuit. C'est comme s'il n'était pas là. Le dimanche, moi et les enfants nous avons nos intérêts religieux tandis que lui s'en va à la pêche ou jouer au golf. Vous ne pouvez croire combien je suis contente quand il pleut. C'est seulement alors que nous avons l'occasion de le voir un peu, car il est obligé de rester à la maison. »

Il est des maris égoïstes qui n'ont aucun sentiment de leurs responsabilités, ils se laissent accaparer par leurs distractions et leurs intérêts extra-familiaux au point d'oublier leur devoir envers leur femme et leurs enfants. Parfois, ils agissent ainsi par manque de réflexion, emportés par un engouement un peu enfantin que la femme ne partage pas. Ce ne sont pas là des maris dignes de ce nom.

Souvent, les hommes consacrent trop de temps et d'argent à leurs distractions. On s'étonne du nombre de femmes qui se plaignent de l'engouement de leur mari pour la chasse, la pêche, le jeu de quilles, le canotage, etc. De tels hommes s'intéressent peu à la vie de famille et n'ont pas de temps, ou très peu, pour la femme qu'ils ont promis de chérir.

Cette indifférence est d'autant plus grave qu'elle a une répercussion fâcheuse sur la santé mentale des jeunes enfants. De l'avis du Dr Leonard Duhl, du ministère américain de l'Instruction, de la Santé et de la Sécurité sociale, de nombreux enfants ne voient pas leur père assez souvent. Il déclare à ce sujet: « Ces enfants déséquilibrés ou névrosés vivent dans un monde féminin et connaissent leur père uniquement comme un logeur ou un invité de fin de semaine. » La stabilité mentale des garçons surtout souffre quand ils sont privés de la compagnie de leur père. Ils comprennent difficilement ce que signifie être un homme.

L'homme marié ne peut agir en célibataire

Bien qu'elle comprenne le désir de liberté de son mari, la femme doit néanmoins lui rappeler qu'en se mariant il consent à sacrifier une partie de cette liberté dans l'intérêt de leur union. Il vaut mieux qu'il se rende compte, avant d'envisager le mariage, qu'il devra peut-être abandonner certaines distractions et ambitions de son adolescence ainsi que les sorties avec des camarades. Celui qui ne se sent pas la force de renoncer à la liberté et à l'indépendance qui sont l'apanage du célibat, ferait mieux de ne pas se marier car on ne peut avoir le drap et l'argent. Un homme marié qui garde des conceptions de célibataire s'attirera inévitablement des ennuis.

D'ailleurs, l'épouse sacrifie également une partie de sa liberté. Les maris se plaignent parfois qu'en se mariant ils se mettent « la corde au cou » mais ils oublient que leur femme pourrait en dire autant. En général, les femmes ne voient aucun inconvénient à ce que leur mari ait quelques distractions ou qu'il fasse des voyages à condition qu'elles puissent l'accompagner, mais elles trouvent injuste d'être laissées toujours à la maison avec les enfants. Evidemment, il y a des femmes casanières, mais elles sont plutôt rares. L'expérience a montré que plus les époux prennent l'habitude d'agir en commun, plus ils apprécient la compagnie l'un de l'autre et plus vite ils oublient qu'ils ont sacrifié leur liberté.

Les deux conjoints doivent viser à l'interdépendance et non à l'indépendance. Un homme au caractère indépendant s'adaptera difficilement à la vie conjugale. Il s'impatientera devant les faiblesses, les exigences, les caprices et les plaintes de son épouse. La femme apprécie un homme qui est sensible à son humeur et qui la comprend. Il lui arrivera de se répandre en plaintes, en reproches et en éloges dans la même phrase, ou presque. Elle essayera de montrer à son mari combien elle est indépendante et pleine de ressource, et l'instant après, elle boudera pour qu'il s'occupe d'elle. Il y aura des jours où son mari se demandera s'il est humainement possible de satisfaire sa femme et de la rendre heureuse, et même s'il vaut la peine d'essayer. Le lundi elle sera bavarde et le mardi elle ne desserrera pas les lèvres. Le mercredi son mari ne pourra rien faire de bon et le jeudi il sera l'homme idéal. Le vendredi tout lui fera plaisir et le samedi tout se gâtera de nouveau. Le dimanche elle sera toute tendresse, douceur et sollicitude. Une femme s'attend que son mari apprenne à interpréter ses regards et ses jeux de physionomie, ses crises de prévenance ou d'indifférence, et qu'il sache comment la traiter en l'occurrence. Elle ne veut pas être obligée d'expliquer ses sautes d'humeur, il est peu probable d'ailleurs qu'elle sache le faire!

De petites choses qui ont beaucoup d'importance

Sans doute quantité de choses qui font plaisir à une femme paraissent inutiles à son mari. Pour elle cependant, ces petites choses revêtent une importance énorme. Elle a peut-être envie que son mari lui tienne la main, alors que lui considère cela comme enfantin et refuse. Pourtant, cette étreinte signifie beaucoup pour elle car elle y puise de la force et du courage. Parfois, elle aimerait que son mari bavarde avec elle mais il se dit trop occupé. Elle estime cependant qu'un homme ne devrait jamais être trop occupé pour causer avec sa femme, surtout lorsqu'elle le lui demande. Elle déduira probablement de son refus qu'il attache plus d'importance à son travail ou à d'autres personnes qu'à elle.

Comme, généralement, la femme écoute volontiers parler son mari, elle espère trouver en lui un auditeur attentif. Sa conversation sera peut-être ennuyeuse mais elle mesurera l'intérêt que lui porte son mari à la façon dont il l'écoute. S'il trouve sa conversation assommante et monotone, elle conclura probablement qu'il la juge ennuyeuse également. Elle a besoin d'un interlocuteur de confiance pour l'aider à résoudre ses problèmes. Et puisqu'il est impossible de séparer une femme de ses faiblesses, c'est au mari d'apprendre à les accepter avec un maximum de compréhension.

La plupart des femmes désirent être belles; elles aiment se parer de jolies toilettes pour plaire à leur mari. Mais alors, elles souhaitent que celui-ci les remarque et qu'il exprime son admiration. La femme veut que son mari puisse se sentir fier d'elle quand il entendra dire: « Que votre femme est jolie! Elle est toujours si soignée. » Il est aussi des occasions où la femme désire que son mari se mette sur son trente-et-un car elle prend plaisir à le faire briller devant ses amis. Du reste, la femme aime que son mari soit propre et soigné en tout temps.

La femme pense qu'elle doit prouver à son mari qu'elle est toujours aussi séduisante, autrement elle craint de perdre tout attrait pour lui. Une femme se nourrit des compliments de son mari, elle a besoin de savoir qu'il l'aime, qu'elle seule compte pour lui, et cela surtout à mesure que les années passent et qu'elle vieillit. Rien ne donne plus de féminité à la femme que de sentir que son mari l'aime et a besoin d'elle.

Quelques manifestations d'affection spontanée font oublier à une femme ses soucis. Elle ne peut se passer de l'amour, de la tendresse et des égards de son mari, ils sont indispensables à sa santé spirituelle et physique. C'est pourquoi la Bible ordonne: « C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair; mais il la nourrit et en prend soin. (...) Que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari. » L'homme qui aime sa femme de la sorte aura son respect. — Ephésiens 5: 28, 29, 33.

Une femme supportera pour ainsi dire tout de son mari hormis l'indifférence. Bien que compréhensible parfois, cette indifférence est désastreuse. Le mari doit porter un vif intérêt à sa femme. Elle préférera un peu d'affection spontanée à de grandes démonstrations d'amour forcées. Elle veut être l'objet d'une affection chaude et sincère.

Certains maris expriment difficilement leur affection pour leur femme; ils essaient de la manifester en lui donnant des cadeaux tels qu'un poste de télévision ou de radio, une lessiveuse ou une laveuse électrique de vaisselle. Toutefois, les cadeaux ne remplacent pas les témoignages spontanés d'affection. Comme une femme le déclara un jour: « L'argent n'est pas à dédaigner, mais l'amour fidèle d'un mari a beaucoup plus de valeur que cent manteaux de vison. » La femme ne se fatigue jamais d'entendre son mari l'assurer qu'il l'aime, de sentir l'étreinte de ses bras. Elle doit être convaincue qu'aucune autre femme ne l'intéresse. Elle a besoin de le sentir près d'elle parce que sa présence donne un sens à sa lutte pour l'existence.

Le mari manifeste son amour pour sa femme par sa tendresse et par l'expression de son visage quand il la regarde. Lorsqu'il rentre de son travail, il doit la saluer de telle sorte qu'elle se sente aimée et qu'elle sache qu'il est heureux de la voir. Lorsqu'elle voit ses yeux s'éclairer de joie et lit sur son visage l'expression de chaude affection réservée pour elle seule, elle se sent heureuse et l'aime davantage. La plupart des femmes ne demandent que d'être saluées par leur mari avec le sourire épanoui qu'il arbore pour accueillir de vieux amis. Est-ce là trop demander?

Des maris hargneux

Un mari n'a pas le droit de donner à sa femme l'impression qu'elle n'est pas à la hauteur de son rôle de ménagère. Il devrait plutôt l'aider à devenir la femme qu'il veut qu'elle soit. Un mari hargneux ne vaut pas mieux qu'une femme querelleuse et à ce sujet nous lisons: « Les querelles d'une femme sont une gouttière sans fin. » Le mécontentement continuel d'un mari pourrait susciter chez la femme du ressentiment, pis encore, la détacher complètement de lui. Le terme « mari » n'est pas synonyme de « tyran ». Des critiques continuelles donneront à la femme le sentiment qu'elle est anormale, que son mari ne l'aime pas et qu'il pourrait très bien se passer d'elle. Elle pourrait même le prendre en grippe, le haïr. N'oublions pas que « l'amour édifie », que « l'amour est patient; l'amour est plein de bonté ». « Il excuse tout, il croit tout, il espère tout, il supporte tout. L'amour ne périt jamais. » C'est ce véritable amour que le mari doit manifester à sa femme, l'amour qu'il promit de lui témoigner lorsqu'il l'épousa. — Proverbes 19: 13; I Corinthiens 8: 1; 13: 4, 7, 8, *Sy.*

Le mari doit prendre garde à la façon dont il parle du travail de sa femme. Il pense peut-être qu'elle est faite pour une carrière plus brillante, mais s'il a le malheur de laisser entendre qu'il n'est pas fier de ce qu'elle fait, il marche sur un terrain dangereux car il risque de lui briser le cœur. Il évitera surtout d'attirer son attention sur d'autres femmes qui sont plus compétentes qu'elle, et même de s'élever lui-même en exemple. Quelle que soit la qualité de son travail, le désir de la femme est de faire plaisir à son mari et elle est profondément déçue quand elle échoue. Les corvées domestiques lui sembleront moins ingrates si le mari apprécie ses efforts.

Le foyer et les activités religieuses

La femme désire voir son mari prendre part aux activités familiales et surtout à l'éducation des enfants. Trop de maris se désintéressent de leur famille parce qu'ils sont trop occupés à gagner leur vie. L'enfant a besoin de voir son père travailler au foyer aussi bien que sa mère; il apprendra ainsi à distinguer entre les occupations masculines et féminines. L'enthousiasme du père est un stimulant, il est contagieux. Son amour de la musique, de la littérature, de l'art et de la religion crée un centre d'intérêt pour sa famille. Le mari qui prend une part active à la vie familiale allège le fardeau de sa femme et rend sa tâche plus joyeuse.

Probablement rien ne procure autant de joie à la femme que de voir son mari diriger l'instruction religieuse tant au foyer que dans l'assemblée chrétienne. C'est la voie que recommande la Bible en ces termes: « Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur. » Quoique certains maris préfèrent rejeter cette responsabilité sur leur femme, elle incombe au père et lorsqu'il s'en acquitte, lui et sa famille sont plus heureux et en retirent de riches bénédictions.

La femme chrétienne est heureuse quand son mari discute avec elle de questions religieuses ou quand il lui fait une lecture biblique. Elle y puise l'encouragement dont elle a besoin. L'étude en commun du texte du jour, les chants et les prières en famille et l'assistance aux réunions chrétiennes créent au sein du foyer théocratique des liens d'amour si solides que seule la mort peut les briser. La femme chrétienne désire que son mari soit théocratique, c'est-à-dire qu'il soit le champion de la vérité et de la justice. Elle se sent plus forte aux côtés d'un homme mû par des convictions fermes et un profond amour pour Dieu. Elle respecte son humilité dans la prière et sa façon chrétienne de se comporter.

La femme attend donc de son mari qu'il soit un vrai époux et un vrai père. Elle veut qu'il remplisse au foyer son véritable rôle de chef, de consolateur, de conseiller et d'instructeur. Elle désire le voir suivre la recommandation de l'apôtre Pierre qui conseille aux maris d'accorder à leur épouse sa part d'honneur comme membre d'« un sexe plus faible ». Le mari peut satisfaire ces désirs légitimes de sa femme sans pour cela être un surhomme. Il lui suffit de suivre ce conseil apostolique: « Veillez, soyez fermes dans la foi, soyez virils, soyez forts. Que tout ce que vous faites se fasse avec amour. » — I Pierre 3: 7; I Corinthiens 16: 13, 14, *Sy.*

La guérison divine et son but

JÉHOVAH Dieu s'est révélé comme le Guérisseur divin. Il a manifesté son pouvoir de guérir surtout par son Fils bien-aimé lorsque celui-ci était sur la terre comme « Jésus-Christ homme ». Nous pouvons lire à ce sujet: « Jésus parcourait toutes les villes et les villages, enseignant dans les synagogues, prêchant la bonne nouvelle du royaume, et guérissant toute maladie et toute infirmité. » C'était l'esprit ou la force agissante de Dieu qui effectua ces guérisons par l'intermédiaire de Jésus. L'apôtre Pierre l'affirme, disant: « Vous savez comment Dieu a oint du saint esprit et de force Jésus de Nazareth, qui allait de lieu en lieu faisant du bien et guérissant tous ceux qui étaient sous l'empire du Diable, car Dieu était avec lui. » Aucune infirmité ne pouvait résister à ses guérisons, ni même la mort. Le récit biblique rapporte plusieurs cas où il ressuscita les morts. — Matthieu 9:35; 11:5; Actes 10:37, 38.

Jésus transmit ce pouvoir à certains de ses disciples, leur disant: « Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. » Plus tard, il envoya soixante-dix disciples, leur donnant les instructions suivantes: « Guérissez les malades qui s'y trouveront, et dites-leur: Le royaume de Dieu s'est approché de vous. » — Matthieu 10:1–8; Luc 10:9.

Après que Jésus retourna au ciel, ses apôtres conservèrent le pouvoir de guérir. A partir de la fête de la Pentecôte, Jésus glorifié répandit le saint esprit de Dieu sur tous ses disciples fidèles, accordant à certains d'entre eux le don de guérir, et même de ressusciter les morts. Le dernier cas mentionné dans les Ecritures inspirées d'une guérison physique effectuée par le pouvoir de l'esprit de Dieu, est celle opérée aux environs de l'an 59 par l'apôtre Paul. Se trouvant, sur l'île de Malte, en présence d'un homme malade de la fièvre et de la dysenterie, Paul pria, lui imposa les mains, et le guérit. — Actes 2:1–18; 5:16; 28:7, 8.

A présent, dix-neuf siècles plus tard, il existe des religions de la chrétienté qui pratiquent ce qu'elles appellent des « guérisons divines » ou « guérisons par la foi ». Pour certaines d'entre elles, de telles guérisons sont un article de foi. Leurs membres refusent ostensiblement tout médicament et prétendent se soigner uniquement par la prière, le jeûne et la concentration mentale. Ils revendiquent le mérite de bon nombre de « guérisons » qui étonneraient le profane. Mais s'agit-il de la « guérison divine » effectuée par la puissance de Dieu? On le dit, mais est-ce vrai? Devons-nous repousser tout ce que peut nous offrir la science médicale moderne et nous attendre à ce que Dieu nous guérisse par son pouvoir miraculeux? Renie-t-on la foi chrétienne quand on a recours à un médicament ou à une intervention chirurgicale?

Le but des guérisons au Ier siècle

Un fait important nous aidera à répondre à ces questions, savoir, les guérisons physiques divines sont une caractéristique de la première présence du Christ et de l'enfance de son assemblée mais elles devaient disparaître à la mort des apôtres et de leurs associés. L'autorisation de guérir était l'un des dons de l'esprit qui, après la Pentecôte, n'étaient accordés que par les apôtres ou en leur présence. Les hommes qui reçurent le don de guérir miraculeusement par l'intermédiaire des apôtres, ou en leur présence, n'avaient pas le droit de transmettre l'esprit à autrui. Par conséquent, ils ne pouvaient pas accorder le pouvoir de guérir à d'autres personnes. C'est pourquoi, quand les apôtres et leurs associés furent morts, le don spirituel et miraculeux de la guérison physique, cessa de s'exercer. — Actes 8:17, 18; 10:44–46; 19:1–7.

Dix-neuf siècles nous séparent de l'époque des apôtres. Ainsi, une très longue période s'est écoulée depuis la mort de ceux qui transmettaient le don des guérisons. Etant donné l'absence physique de Jésus et de ses apôtres, il est inutile pour un chrétien de prier pour qu'il reçoive le don spirituel de guérir autrui ou pour être guéri miraculeusement lui-même. Le don des guérisons miraculeuses caractérisait l'enfance de l'assemblée chrétienne et avait pour but de fortifier sa foi et de prouver que ses membres étaient désormais le peuple choisi par Dieu. Mais dix-neuf siècles d'expérience chrétienne ont permis à cette assemblée de parvenir à la maturité, c'est pourquoi le reste des vrais disciples du Christ n'exercent pas ce don. A présent, les vrais chrétiens détiennent un pouvoir bien plus grand et plus merveilleux que la guérison physique, c'est la guérison spirituelle. — I Corinthiens 13:8–11.

Les défenseurs de la thèse selon laquelle il y aurait des guérisons divines physiques dans ces « derniers jours », prétendent que si l'on ne possède pas et n'utilise pas ce pouvoir miraculeux, cela prouve qu'on ne fait pas partie de la véritable organisation de Dieu. Mais nous pouvons leur demander: Tous les chrétiens qui reçurent l'esprit saint eurent-ils le don miraculeux des guérisons? La réponse est non, pas plus que tous les chrétiens n'étaient des apôtres. Paul déclara: « Tous ont-ils le don des miracles? Tous ont-ils le don des guérisons? » Il existe de nombreux « guérisseurs » au sein de la chrétienté et dans le monde païen. Mais la plupart d'entre eux font preuve d'un manque d'amour, puisqu'ils recherchent une récompense financière, la gloire, la célébrité et un pouvoir égoïste sur les gens. Aussi, malgré leurs « prodiges », ne sont-ils rien aux yeux de Dieu. — I Corinthiens 12:29 à 13:3.

De tels guérisseurs font leurs œuvres non pour soutenir la vérité divine mais pour perpétuer des mensonges religieux. Ils n'opèrent pas les guérisons les plus vitales, c'est-à-dire, des guérisons spirituelles, celles qui permettront de vivre dans le monde nouveau. Ils ne libèrent pas les gens du pouvoir de Satan et de son organisation, ce monde. Jugées par ces faits, leurs œuvres, quelles qu'elles soient, ne sont pas des manifestations de l'esprit de Dieu.

Les méthodes curatives naturelles ne sont pas défendues

Même à cette époque de grands progrès médicaux, les défenseurs des guérisons divines physiques insistent égoïstement que l'on ait recours à eux plutôt que d'uti-

liser toutes les méthodes curatives qui sont à notre disposition aujourd'hui. Mais un tel usage intéressé de la guérison divine n'est pas appuyé par Jésus-Christ et les apôtres. Il est hors de doute que ces derniers détenaient le pouvoir de guérir par l'esprit de Dieu. Mais ils ne se servirent jamais de ce pouvoir sur eux-mêmes. Ils n'opérèrent pas non plus des guérisons dans le but de s'enrichir puisqu'ils n'acceptèrent aucun paiement en espèces ou en nature pour leurs miracles. — II Rois 5: 1–27.

A un moment donné, Paul donna le conseil suivant à Timothée: « Fais usage d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions. » Quant à Paul lui-même, les Ecritures laissent entendre à plusieurs endroits qu'il n'avait pas une santé florissante. Lors de ses voyages comme missionnaire, il se fit accompagner par Luc, un médecin, afin que celui-ci pût le soigner, ainsi que ses compagnons. Si les chrétiens devaient se borner à l'usage des guérisons divines, il aurait été inconséquent de la part de Luc de pratiquer sa profession de médecin. — I Timothée 5: 23; Colossiens 4: 14.

Nous pouvons donc conclure, sur la base de ces faits bibliques, que lorsque nous tombons malades ou vieillissons, nous pouvons recourir à des méthodes curatives naturelles ou à des remèdes médicaux. Nous pouvons consulter un médecin pratiquant le système thérapeutique qui nous semble être le plus approprié. Nous pouvons nous faire soigner dans un sanatorium ou à l'hôpital et subir une intervention chirurgicale. De telles méthodes curatives ne sont pas interdites au chrétien possédant la foi.

Le BÉBÉ est devenu un GÉANT

DE NOTRE CORRESPONDANT EN SUÈDE

LE MOUVEMENT ouvrier en Suède n'était qu'un bébé bien frêle lorsqu'il naquit en 1898 avec, à son actif, la modique somme de 56,97 couronnes. Le patronat le regardait avec mépris et il fit preuve à son égard de froideur, voire d'hostilité. Aujourd'hui cependant, il n'en va pas de même.

La L. O. (Confédération suédoise des Syndicats) n'est plus un bébé, elle est devenue un géant puissant dont les employeurs et les chefs politiques recherchent les faveurs. Cette organisation compte à l'heure actuelle 1 400 000 membres et possède un capital de 400 000 000 de couronnes. Du point de vue économique, la L. O. peut être considérée comme un capitaliste et sa puissance politique est telle que le gouvernement la consulte souvent avant de prendre une décision importante.

Lors de son soixantième anniversaire en août 1958, ce géant fut appelé par les journaux « un sexagénaire vigoureux ». Les chefs de la Confédération des Associations des Employeurs étaient parmi les premiers à le féliciter à cette occasion et selon de nombreuses personnes, cet empressement révèle à quel point les rapports entre ouvriers et patrons se sont modifiés au cours des années. Indubitablement, ce changement d'attitude peut être imputé au fait que la L. O. est devenue un puissant géant.

Au début du mouvement syndical en Suède, les patrons envoyaient des hommes à leur solde pour jeter le trouble dans les réunions syndicales. Lorsqu'ils virent s'accroître la puissance des syndicats, les employeurs décidèrent de s'unir en une association qui protégerait leurs intérêts devant les exigences de plus en plus nombreuses des ouvriers. Cette association devait employer comme arme de défense le lock-out. Elle fut mise sur pied en 1902 et l'année suivante elle proclama le premier lock-out, dans l'industrie de la construction mécanique, fermant ainsi les ateliers à quelque 15 000 ouvriers. Le second lock-out eut lieu en 1905 et dura cinq mois. Le règlement de ce différend aboutit à un accord dont les termes reconnaissent aux ouvriers le droit de s'organiser en syndicats et de conclure des conventions collectives relatives aux salaires.

Ses liens avec le parti social-démocrate

La force inspiratrice de la L. O. émanait du parti social-démocrate. Vers le début du vingtième siècle, des militants de ce parti prirent une part active à l'agitation ouvrière visant à supprimer la misère qui régnait dans le pays et à assurer à la classe ouvrière des droits politiques. Beaucoup de gens estiment que la coopération qui a toujours existé entre les syndicats et le parti politique a été salutaire tant pour celui-ci que pour ceux-là.

A l'occasion du soixantième anniversaire de la L. O., Tage Erlander, premier ministre de Suède, déclara: « Le mouvement social-démocrate en Suède reconnaît volontiers sa dette envers le syndicalisme. Nous n'essayons pas de cacher que nous en recevons de l'aide, comme le font d'autres partis quand on leur fait des dons. Au contraire, nous sommes fiers de savoir que les salariés désirent aider notre cause. »

Comme le premier ministre, la plupart des ouvriers sont du parti social-démocrate, toutefois on a entendu certains se plaindre que les cotisations des syndiqués aident à soutenir un parti politique que personnellement, ils n'approuvent pas.

Une autre voix qui s'est répandue en éloges de la L. O. à l'occasion de son soixantième anniversaire, fut celle de J. Oldenbrock, des Pays-Bas, qui déclara: « Je ne connais aucun autre mouvement syndical qui ait une meilleure compréhension de sa tâche ou qui se soit développé plus harmonieusement en une puissance pour le bien commun. »

Les événements de Saltsjöbaden

Un accord conclu à Saltsjöbaden, petite localité près de Stockholm, inaugura une nouvelle époque. Sept représentants des employeurs et sept des ouvriers se réunirent dans cette ville pour discuter leurs problèmes. L'accord qui en résulta renouvela les rapports patrons-ouvriers et donna naissance à l'expression « l'esprit de Saltsjöbaden ».

Avant 1937, l'année où cet accord fut conclu, de nombreux petits conflits avaient éclaté entre patrons et ouvriers et n'avaient jamais été réglés. L'accord de Saltsjöbaden contribua pour une grande part à les résoudre. Ce fut cette même année que l'on abrogea la loi Akarp, tant exécrée. Promulguée le 19 juillet 1899, cette loi avait augmenté la peine prévue pour ceux qui menaçaient ou attaquaient les ouvriers disposés à travailler pendant une grève.

Lors des entretiens de Saltsjöbaden, on put se rendre compte de la puissance du « bébé » né en 1898. Le syndicalisme était devenu déjà une force avec laquelle il fallait compter; même ses adversaires devaient le reconnaître.

Parlant des rapports entre patrons et ouvriers, Bertil Kugelberg, administrateur directeur de l'Association des Employeurs, déclara au sujet des entretiens de Saltsjöbaden: « A mon avis, l'avantage le plus important de ces conversations, c'était qu'elles permettaient à des représentants des deux camps de faire connaissance grâce à une association libre de toute contrainte, d'apprendre à connaître les buts et les problèmes les uns des autres et de poser le fondement d'une amitié et d'un respect mutuels. » M. Kugelberg ajouta qu'à l'heure actuelle, les chefs de l'industrie sont très contents de l'attitude des porte-parole des syndicats lors des négociations entre patrons et ouvriers. Il ajouta: « Je désire exprimer nos remerciements et notre appréciation pour la façon dont la L. O. mène les négociations. Nous avons eu affaire à des négociateurs raisonnables, capables et intelligents que nous avons appris à respecter et avec qui nous avons échangé de nombreuses bonnes plaisanteries. »

Dans un éditorial du *Svenska Dagbladet,* porte-parole de l'Association des Employeurs, on peut lire ce qui suit: « L'esprit de Saltsjöbaden a posé le fondement de cette mentalité syndicale qui s'est révélée si salutaire pour les deux partis et partant, pour la nation tout entière. En réalité, la Suède a beaucoup moins de conflits ouvriers que la plupart des autres pays de même grandeur. La L. O. mérite notre reconnaissance pour le rôle qu'elle a joué dans la réalisation de cet état de choses. »

Une clause importante de l'accord de Saltsjöbaden concerne le congédiement des ouvriers. Aucune entreprise ne peut congédier des ouvriers sans préavis et sans discuter la question avec l'organisation syndicale locale.

L'attitude à l'égard de la guerre

Le congrès du parti social-démocrate de 1900 définit l'attitude du mouvement ouvrier à l'égard de la guerre et publia la déclaration suivante: « Le parti social-démocrate suédois, comme les partis de la même tendance à l'étranger, s'oppose formellement au militarisme. (...) Les puissances, ennemies du peuple, qui travaillent partout dans le monde en vue d'étendre le militarisme, sont également à l'œuvre chez nous. »

On exhorta les ouvriers à opposer « une résistance énergique et concertée » au militarisme et à refuser la moindre augmentation des crédits pour les armements. Toutefois, en 1914, quand la Première Guerre mondiale éclata, ce point de vue se modifia quelque peu. Depuis vingt-cinq ans la Suède a un gouvernement social-démocrate lequel, à maintes reprises, a demandé et obtenu des crédits de plus en plus élevés pour les armements. Actuellement, le pays consacre annuellement près de trois milliards de couronnes à cette fin. Si le mouvement ouvrier s'est départi de sa politique antimilitariste, c'est vraisemblablement à cause de la situation mondiale critique.

La lutte pour de meilleures conditions

On compta parmi les nombreux invités à la fête d'anniversaire de la L. O., le président de la Confédération des Syndicats de Norvège. Parlant aux journalistes, celui-ci déclara qu'il est beaucoup plus difficile à l'heure actuelle de lutter pour des conditions de vie meilleures du fait qu'il n'existe plus de grande misère dans cette région du monde. Chacun devrait avoir une automobile et le téléphone, affirma-t-il, car ce sont là de « nobles nécessités ». Il fit également observer que même quand les gens sont dans l'aisance, ils désirent toujours améliorer leur situation.

La question des salaires est toujours soulevée aux conférences ouvrières, mais aujourd'hui, devant l'inflation, l'abondance de la main-d'œuvre, et une concurrence internationale accrue, les syndicats ont modéré quelque peu leurs revendications à ce sujet. La situation économique est devenue plus difficile et de nombreuses industries ont dû diminuer leur production.

L'éducation professionnelle de la jeunesse semble présenter un des plus grands problèmes. Les jeunes gens sont habitués à l'heure actuelle à gagner de l'argent facilement sans avoir besoin d'une formation spécialisée.

Bien que le mouvement ouvrier suédois soit devenu un géant puissant et qu'il ait surmonté de nombreux obstacles, son avenir paraît semé de difficultés. A ce propos, le premier ministre déclara que « sans doute le mouvement ouvrier aura à affronter d'autres problèmes ardus dont la solution exigera un sens des responsabilités et beaucoup de clairvoyance ». De même que d'autres dirigeants suédois, le premier ministre semble avoir le sentiment que l'avenir ne sera pas tout rose.

En effet, le monde peut s'attendre à des temps difficiles car nous vivons le « temps de la fin », c'est-à-dire les derniers jours de l'actuel ordre de choses inique. Bientôt, Dieu y mettra fin et établira un nouvel ordre de choses fondé sur la justice. L'expression de la juste colère divine sera la plus grande tribulation que les gouvernements, les mouvements ouvriers ou le patronat aient jamais connue. « Car alors, la détresse sera si grande qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais. » — Matthieu 24: 21.

Après cette grande tribulation, il n'y aura plus besoin, dans le nouvel ordre de choses, de puissants syndicats, pour protéger les intérêts des ouvriers. Sous l'administration du royaume de Dieu, tous les sujets mettront en pratique cette règle ancienne: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Lévitique 19: 18). Plus aucun danger de voir les ouvriers opprimés ou traités de façon injuste lorsque chacun fera preuve d'amour envers son prochain!

Les Témoins de Jéhovah prêchent par toute la terre

Birmanie

EN BIRMANIE, la saison des pluies et la saison sèche se succèdent avec la même régularité que la nuit suit le jour. On peut prédire six mois à l'avance, avec une exactitude pour ainsi dire infaillible, si tel jour il pleuvra ou fera beau car à la saison sèche il ne pleut jamais tandis qu'à la saison des pluies il fait chaud et humide. Pour les témoins de Jéhovah qui, dans leur ministère, vont de maison en maison et de village en village, souvent dans des endroits dépourvus de routes et même de chemins, il est très commode de pouvoir prédire le temps qu'il va faire. Cela leur permet de s'organiser en vue de visiter les régions rurales pendant la bonne saison.

Comme dans d'autres pays, en Birmanie également on entend cette protestation: « Pourquoi n'allez-vous pas prêcher ailleurs? Pourquoi venir ici nous voler des membres de notre troupeau? » comme si les brebis du Seigneur appartenaient en propre aux pasteurs des sectes de la chrétienté, et comme si ces pasteurs en prenaient soin! Une Birmane rencontrée au cours de la prédication disait qu'elle avait vendu des Bibles pendant sept ans pour la Société missionnaire anglicane. Les pasteurs anglicans quittèrent l'endroit et n'y sont jamais revenus. A l'heure actuelle, cette dame est bouddhiste.

Le fait est que les missionnaires des organisations protestantes surtout, se livrent à des activités sociales et séculières au lieu d'accomplir l'œuvre de véritables missionnaires. Les témoins de Jéhovah sont les seuls missionnaires en Birmanie à aller régulièrement de maison en maison pour apporter au peuple l'espérance du Royaume.

Bien qu'il y ait dans ce pays des groupements assez importants de mahométans, d'hindous et d'adeptes d'autres religions encore, la plupart des Birmans sont bouddhistes. Chaque village et, en ville, chaque quartier, a son monastère bouddhiste orné de nombreuses statues de Bouddha et de ses disciples les plus proches. Ces statues, dont certaines sont énormes, sont généralement de plâtre ou de terre cuite peinte en diverses couleurs, mais quelques-unes sont sculptées dans la pierre ou le marbre ou encore taillées dans des pierres précieuses, comme le célèbre « Bouddha d'émeraude » de Bangkok au Siam. Les jardins des monastères sont très étendus et sont considérés comme une « terre sainte ». Pour y pénétrer, il faut enlever ses chaussures.

Les Birmans sont hospitaliers, amicaux et polis, aussi est-il très agréable de prêcher parmi eux. Bien que moins miséreux que les habitants de certaines autres régions du globe, ils sont néanmoins pauvres. Et pourtant, lorsqu'on leur présente les publications contenant le message du Royaume, si cela leur est possible, ils prennent toujours quelque chose, même s'ils doivent emprunter de l'argent pour le faire. Ils sont de nature généreuse et, de plus, on leur enseigne qu'il est de leur devoir de donner pour la cause de la religion.

Il est facile de revisiter des gens aussi amicaux. Souvent, un maître de maison accueille favorablement un témoin de Jéhovah pendant des mois et même des années, sans pour cela avoir un désir réel d'acquérir des connaissances bibliques. C'est naturel chez lui d'être amical, accueillant et hospitalier. Dans ces conditions, il est difficile de distinguer ceux qui s'intéressent vraiment au message du Royaume parmi les nombreuses personnes disposées à discuter hebdomadairement, durant de longs mois, de sujets bibliques.

Pendant plus de cent ans, la Grande-Bretagne a administré la Birmanie entièrement ou en partie, c'est pourquoi un nombre étonnant de gens parlent l'anglais. Dans les quartiers aisés, on peut utiliser cette langue à toutes les portes. Il arrive même que le maître de maison birman, chinois ou indien ait reçu une meilleure instruction en anglais que le missionnaire américain ou britannique qui lui rend témoignage. Dans ce pays multilingue le birman est compris par la plupart des habitants; toutefois, quelques milliers ne le parlent pas. Beaucoup de ceux-ci manifestent un vif intérêt pour le message du Royaume et ces personnes viennent de groupes ethniques parlant plus de trente langues!

Rangoon, la capitale, possède de nombreuses écoles et les habitants aiment s'instruire. Les quotidiens paraissent en sept langues au moins et la proportion des gens sachant lire et écrire est plus élevée ici que dans n'importe quelle autre partie de l'Asie hormis le Japon. Les témoins de Jéhovah se font un plaisir de fournir des publications à des gens aussi avides de connaissances.

Leur grand problème consiste à découvrir quelle est la langue maternelle de leur interlocuteur et de lui communiquer le message dans cette langue. Le témoin de Jéhovah doit être capable de parler lui-même plusieurs idiomes et il doit porter sur lui des écrits dans un grand nombre de langues. Les principales langues parlées à Rangoon sont le birman, l'anglais et les idiomes indiens et chinois. A peu près la moitié des habitants parlent au moins deux langues. Les Indiens intellectuels parlent généralement quatre langues et en lisent trois. Un Tamoul instruit, par exemple, parle le tamoul, le birman, l'hindoustani et l'anglais.

Afin de prêcher efficacement à tous ces gens, les témoins de Jéhovah travaillent souvent en groupes dont les membres savent parler les nombreuses langues de la région. C'est ainsi que le problème linguistique est résolu par ces ministres zélés et que la bonne nouvelle du royaume établi de Jéhovah est annoncée par toute la terre.

LISEZ NOTRE PROCHAIN NUMERO

* Un policier a-t-il le droit de jeter un innocent en prison arbitrairement sans avoir à répondre de ses actes devant la loi? La Cour suprême du Canada a récemment répondu, non! Le même jour, elle décréta que le premier ministre du Québec lui-même n'a pas le droit d'utiliser son pouvoir pour obliger un homme d'affaires d'abandonner son commerce tout simplement parce qu'il pratique une religion que le politicien n'apprécie pas. Vous lirez avec beaucoup d'intérêt l'article « Une double victoire à la Cour suprême du Canada ».

* Peu d'hommes sont vraiment satisfaits de leur occupation. Dans une société hautement industrialisée, pour beaucoup le seul intérêt du travail, c'est l'argent qu'il rapporte. En sera-t-il toujours ainsi? Ne manquez pas de lire l'article « Quand l'homme ne travaillera-t-il plus en vain? » dans notre prochain numéro.

* Le maintien est un facteur important de la présentation personnelle, de la santé physique et de l'attitude mentale. Vous apprendrez ce que vous pouvez faire pour l'améliorer en lisant l'article « Avez-vous un bon maintien? » dans notre numéro du 8 juillet.

Le nouveau secrétaire d'Etat américain

Les graves maladies dont souffre M. John Foster Dulles ayant finalement provoqué sa retraite, la diplomatie américaine est désormais conduite par un nouveau secrétaire d'Etat, M. Christian Herter. Américain d'origine allemande, M. Herter est né à Paris le 28 mars 1895. Ses parents, aisés, s'étaient installés à l'époque sur la rive gauche de la Seine pour peindre. Christian Herter commença donc ses études à l'école alsacienne de Paris, les poursuivant à New-York puis à l'Université Harvard. Au cours de sa carrière il a été diplomate, directeur de journal, représentant au Congrès américain et gouverneur de l'Etat du Massachusetts. Depuis janvier 1957, il a occupé le poste de sous-secrétaire d'Etat et a été l'un des principaux adjoints de M. Dulles. La plupart des commentateurs estiment que M. Herter n'apportera pas de grands changements à la politique étrangère des Etats-Unis, puisque lui-même a participé à son élaboration. Tout au plus, pensent-ils, y aura-t-il un changement de style. Le *New York Herald Tribune* écrivit à ce sujet: « La différence entre MM. Herter et Dulles ne se manifestera pas dans la substance de la politique, mais dans la manière de la diriger, déclarent ceux qui le connaissent bien. Il utilisera davantage les talents du département d'Etat. Il écoutera plus longuement et plus patiemment ses conseillers. (...) Nos principaux alliés auront une possibilité plus grande et plus aisée de contribuer à la politique commune. » Commentant la nomination de M. Herter, *Le Monde* opina: « Elle souligne avant tout le désir du chef de la Maison Blanche d'assurer, à la veille des grandes rencontres internationales, la continuité de la politique étrangère américaine. »

La Chine a un nouveau chef d'Etat

Bien que la direction de la Chine communiste passe pour être collégiale, jusqu'à récemment le maître incontesté en a été Mao Tse-toung, à la fois président du parti communiste chinois et président de la République. Mais il a été entouré de plusieurs collaborateurs de premier plan, notamment du vice-président de la République, le maréchal Chu Teh, du premier ministre Chou En-lai et du membre principal (après Mao) du bureau politique du comité central du parti, Liu Shao-chi. L'année dernière, censément pour pouvoir mieux se consacrer à son travail de théoricien marxiste, Mao Tse-toung annonça sa décision de se démettre de ses fonctions de président de la République, tout en conservant sa position à la tête du parti. Aujourd'hui, c'est chose faite. Mais, à l'encontre de ce que l'on aurait pu prévoir, le vice-président Chu Teh n'est pas devenu le nouveau chef d'Etat. C'est Liu Shao-chi qui a été nommé à cette position. Chou En-lai conserve sa place comme premier ministre et Chu Teh devient le président du comité permanent de l'Assemblée populaire chinoise. Liu Shao-chi et Mao Tse-toung sont les principaux doctrinaires du communisme chinois, Liu se spécialisant surtout dans les domaines du prolétariat urbain et de l'industrie et Mao dans ceux de la paysannerie et de l'agriculture. Les deux hommes collaborent ensemble depuis de nombreuses années et certains commentateurs n'hésitent pas à dire qu'en se retirant de la présidence de la République en faveur de Liu, Mao prépare déjà lui-même son propre successeur. Mais d'autres prêtent à Chou En-lai des ambitions dans ce domaine et disent que Chou et Liu ne s'entendent pas très bien. Rien ne dit, par conséquent, que la vraie succession à la position suprême de Mao ne se fera sans heurt.

Les témoins de Jéhovah en Russie

Le 18 mars dernier, *Pravda*, l'organe officiel du parti communiste soviétique, publia un article dénonçant les témoins de Jéhovah. Le journal écrit qu'il a reçu des « nouvelles concernant l'accroissement des activités des témoins de Jéhovah à Kourgan (près de Tchéliabinsk), à Irkoutsk (près du lac Baïkal), à Tomsk (en Sibérie occidentale) et dans l'Ukraine occidentale ». *Pravda* prétend que des périodiques, des tracts et des feuilles polycopiées à Brooklyn, ont été diffusés dans ces régions. L'organe soviétique déclare: « Nous ne devons pas rester indifférents devant les signes d'une recrudescence de cette force obscure. Les divagations criminelles (des témoins) s'achèvent par des prophéties inventées concernant la venue prochaine d'une guerre dévastatrice, de la fin du monde et de la destruction de l'humanité. » De son côté, l'*Evening News* de Buffalo, Etats-Unis, écrivit ce qui suit dans son édition du 26 mars dernier: « Il semble que les Témoins ont fait des convertis partout en Union soviétique. (...) Il faut croire qu'ils ont progressé si Khrouchtchev, qui a bien d'autres chats à fouetter, se donne la peine de les dénoncer. Selon *Pravda*, il aurait dit que leur mission est de diffuser parmi le peuple russe un esprit de résignation et d'humilité, et qu'ils sont financés par les « forces réactionnaires » du capitalisme. » Ces citations confirment ce que l'annuaire des témoins de Jéhovah (en anglais) de 1959 déclare, savoir, que les dirigeants soviétiques essaient maintenant de combattre la vérité par des campagnes de mensonges contre les témoins dans la presse. La persécution continue. La propagation de la bonne nouvelle aussi!

LE LIEN QUI PEUT LES UNIR

C'EST L'AMOUR

Mais où peut-on trouver un tel amour de nos jours? A l'O.N.U.? Certes non, divisée comme elle l'est en plusieurs blocs. Dans les religions de la chrétienté ou de l'Orient? Non plus, car elles aussi sont profondément divisées. Toutefois, cet amour existe. Il constitue le lien qui unit des centaines de milliers de personnes représentant toutes les races. Leur amour réciproque se fonde sur la Bible, laquelle les a conduites à une profonde unité de pensée et de dessein. Un instrument qui a grandement aidé les témoins de Jéhovah (car il s'agit d'eux) à parvenir à cette unité, c'est le livre *C'est ici la vie éternelle!* Les trente chapitres de cet ouvrage, dont le dix-septième s'intitule « L'amour procure la vie éternelle », facilitent l'étude de la Bible et permettent de développer les fruits de l'esprit, y compris l'amour de Dieu et du prochain.

Ce livre relié, de plus de 300 pages, vous sera expédié franco de port pour la modique somme de 250 fr. (25 fr. belges, 50 cents canadiens ou 2 fr. suisses).

Association « Les Témoins de Jéhovah » **81, rue du Point-du-Jour, BOULOGNE-BILLANCOURT, (Seine).**
(C.C.P. Paris 6072-27)

Veuillez m'envoyer le livre « C'est ici la vie éternelle! » pour lequel je joins la somme de .....

Nom ..... Ville .....

Rue et No .....Département .....

Pour les pays suivants, veuillez écrire à « Watch Tower », aux adresses ci-après: BELGIQUE : 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3 (C.C.P. 969-76); CANADA : 150 Bridgeland Ave., Toronto 19; SUISSE : 39 Allmendstrasse, Berne 22 (C.C.P. III 3319).